



Mensuel d'informations professionnelles des assistantes maternelles et familles d'accueil

Directeur de la publication :
Arnaud Habrant

Directeur des rédactions
Charles Hervis

Rédacteur en chef
Frédéric Conseil
(assmat.redaction@martinmedia.fr)

Secrétaire de rédaction
Isabelle Wackenier

Ont collaboré à ce numéro :

- Sophie André • Babouse
- Anne-Sophie Casal
- Laetitia Delhon • Amélie Dutilleul
- Héloïse Junier
- Françoise Martin-Borret
- Martine Mesnil-Richard

Correctrice : Françoise Martin-Borret

Opératrice PAO : Martine Rivellini

Photos couverture et sommaire © :
Shutterstock

Rédaction, abonnements, administration
10, avenue Victor-Hugo
CS 60051
55800 Revigny-sur-Ornain
T. 03 29 70 56 33
Fax : 03 29 70 57 44
Abonnement annuel pour 10 numéros :
55 € • Prix au numéro : 5,50 €.

Directeur Marketing, Partenariat
Stéphane Sorin
(marketing@martinmedia.fr)

Diffusion MLP, vente au numéro
Mylène Muller • T. 03 29 70 56 33

Publicité : Anat Régie, Marie Ughetto
T. 01 43 12 38 15

Impression : Corlet Roto,
53300 Ambrières-les-Vallées

Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 0 %. Papier issu de forêts gérées durablement, certifié 100 % PEFC. Eutrophisation : 10 g / T.

Routage :
GIS, 14110 Condé-sur-Noireau
Éditeur SAS Martin Média au capital de 153 000 €, 10, avenue Victor-Hugo,
55800 Revigny-sur-Ornain
RC Bar-le-Duc 86 B 19

CPPAP : 1023 T 80833

ISSN : 1635-5040

Dépôt légal : à parution

© Reproduction interdite.

www.lassmat.fr

[Facebook.com/Lassmat](https://www.facebook.com/Lassmat)

[Twitter.com/L_assmat](https://twitter.com/L_assmat)

Sommaire

n° 174, décembre 2018-janvier 2019

Techniques professionnelles

L'enfant « favori » p 7

Techniques en bref p 10

*La petite souris est passée !,
conseiller pour mieux nourrir...*

Fiche technique

- Le nettoyage des jouets p 11

Univers de l'enfant
(jouer, lire, écouter) p 13

le dossier p 15

La démission

Toute assistante maternelle ou familiale peut rompre librement son contrat de travail à durée indéterminée sous réserve de respecter certaines conditions de forme et un préavis à l'issue duquel l'employeur établira le solde de tout compte et remettra les documents de fin de contrat. Dans certaines situations, la démission peut ouvrir droit à indemnisation au titre de l'assurance chômage.



Statut

Le nouveau paysage de la formation initiale au 1^{er} janvier 2019 p 27

Vos droits p 30

*Congés payés et maladie,
congé parental d'éducation*

Les aides à l'installation p 31

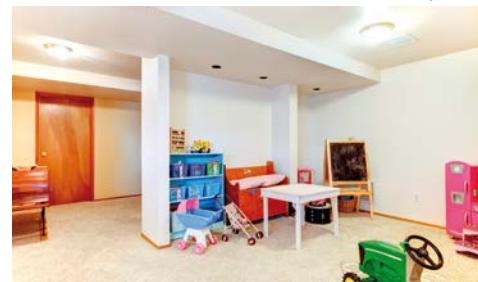


Tableau de bord p 36

*Tous les chiffres utiles
aux assistantes maternelles
et familiales*

Profession

Interview de Mme Maria Melchior, directrice de recherche à l'Inserm p 37

Nouvelles professionnelles p 41

Recul de l'accueil familial, chiffres de l'accueil, versement du CMG, crèches et transparence...

Post-scriptum p 44
(livres, agenda, applis)

La pétition « Protégeons les enfants maltraités » divise les professionnels p 45

Le prochain numéro (daté de février-mars 2019) paraîtra fin janvier 2019.
La rédaction de L'assmat vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

La démission



© ANAID studio - Shutterstock.com



Les motifs conduisant une assistante maternelle ou familiale à démissionner sont multiples. La professionnelle peut mettre fin à son contrat de travail à durée indéterminée de manière unilatérale sous réserve de respecter certaines conditions, notamment liées à l'exécution d'un préavis. Le souhait de démissionner doit être effectif et résulter « d'une volonté claire et non équivoque » que les tribunaux pourront être amenés à vérifier s'ils sont saisis par l'intéressée. Si elle a été poussée à arrêter ses fonctions à la suite de manquements de son employeur, la situation pourra être analysée comme un licenciement. Une démission peut ouvrir droit à une indemnisation au titre de l'assurance chômage sous certaines conditions.

